

Série d'orientations pour le développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen

1993/0495(COD) - 13/06/1995 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation en seconde lecture de M. Glante, le Parlement européen a modifié la position commune du Conseil en insistant sur le caractère universel du RNIS (Réseau numérique à intégration de services), qui doit être accessible tant aux PME qu'aux grandes entreprises et avoir des applications transfrontalières. Le PE préconise également des actions de formation de personnel pour la diffusion et l'implantation de terminaux Euro-Rnis, en particulier auprès des PME.